

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2285

présenté par

M. Aviragnet, M. Vallaud, M. Faure, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Santiago,
Mme Untermaier, M. Leseul, Mme Tolmont, Mme Jourdan, Mme Laurence Dumont,
Mme Rabault, Mme Biémouret, Mme Battistel et M. Naillet

ARTICLE 8

I. – À la deuxième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 93,5 »

le montant :

« 92,5 ».

II. – En conséquence, à la troisième ligne de la même colonne, substituer au montant :

« 87,7 »

le montant :

« 88,7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose une nouvelle répartition de l’ONDAM pour l’année 2020 afin de permettre la réouverture de lits dans les hôpitaux publics et d’encourager de nouveaux recrutements.

En effet, s’il est vrai que l’ONDAM 2020 fait état d’une augmentation importante, il s’agit surtout d’une hausse qui répond aux besoins directs et immédiats liés à l’épidémie de COVID-19 (tests, masques, matériel, etc.) ainsi qu’aux accords du Ségur.

Chacun le sait le confinement hier et le couvre feu aujourd'hui ont été décidés afin d'éviter un engorgement des services de réanimation.

Il apparait de manière évidente que le manque de lit en réanimation et de personnel soignant génère a l'heure actuelle de nouvelles mesures privatives de liberté.

Aussi, nous proposons d'accorder à l'ONDAM une hausse d'un milliard d'euros dédiée à la réouverture de lits à l'hôpital public et au recrutement de nouveaux personnels soignants pour faire face à une demande accrue de soins liés à l'épidémie de COVID-19.